

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-251/SG/FP portant mise à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port d'un conducteur des Travaux publics de l'Etat

n° 71-251/SG/FP

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

12 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Arsène Plenet, conducteur des Travaux publics de Etat, 3° échelon, est, pour compter du 11 janvier 1971, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port, pour:service aux Travaux publics Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputables au budget du Territoire.